



Intégration fiscale : approfondir et actualiser ses connaissances

Résoudre les principales difficultés pratiques rencontrées dans l'établissement des liasses intégrées

COMPÉTENCES

Type de formation

Présentiel

Métier

Expert comptable

Famille de produits

Formation professionnelle

Public Concerné

- Commissaire aux comptes
- Collaborateur confirmé CAC
- Avocat
- Collaborateur EC confirmé
- Expert-comptable

Prérequis

Aucun prérequis

Objectifs professionnels

- Approfondir ses connaissances en matière d'intégration fiscale (déficits, charges financières, modifications de périmètre)
- Mettre en pratique ses connaissances par la réalisation de nombreux cas d'application
- Intégrer les nouveautés légales, doctrinales et jurisprudentielles des 12 derniers mois

1.

Rappel financement par l'OPCO / FIFPL

: vous pouvez télécharger le programme de formation en cliquant sur l'icône imprimante de l'encart « Modalités ». Veuillez noter qu'aucune subrogation n'est pratiquée depuis 2019. Votre organisme financeur vous remboursera sur facture acquittée.

2.

Les membres de l'ANECS et du CJEC bénéficient de -30% sur tout le catalogue

(hors Parcours Profession Comptable 2030). Pour en bénéficier, veuillez suivre la procédure ici =>

<https://www.arfec.fr/informations-utiles>

(Rubrique « Solutions de financement »)

3.

Pour les Experts-Comptables inscrits depuis moins de 5 ans au tableau de l'Ordre

, vous bénéficiez de 2 formations offertes par le Conseil Régional de l'Ordre PACA (hors Parcours Profession Comptable 2030). Pour en bénéficier, veuillez suivre la procédure ici =>

<https://www.arfec.fr/informations-utiles>

(Rubrique « Jeune Expert-Comptable »)

Thématiques

Fiscalité

Préambule

Questions Traitées

1.

Imputer les déficits antérieurs à l'intégration

- La détermination des résultats individuels en cas de plafonnement du déficit
- Les impacts d'une cession interne de biens apportés sous le régime de faveur des fusions
- Les incidences d'un transfert de titres

Cas pratique fil rouge : déterminer les résultats individuels des sociétés d'un groupe intégré et servir les imprimés 2058 FC et ER

2.

Suivre le déficit d'un exercice intégré

- Les modalités de report des déficits
- L'impact sur les résultats individuels
- Les déficits imputables sur une base élargie
- Le cumul des mécanismes d'imputation

Cas pratique fil rouge : retraiter les résultats individuels des sociétés déficitaires du groupe

3.

Examiner les différents dispositifs limitatifs de déductibilité des charges financières

- Le dispositif issu de la loi de finances pour 2019 : calcul de l'EBITDA fiscal et des différents ratios
- Le traitement de la sous-capitalisation
- L'amendement Charasse
- L'articulation entre ces différents régimes

Cas pratique fil rouge : déterminer les charges financières déductibles au niveau du groupe intégré

4.

Appliquer les retraitements liés à la sortie du groupe d'une filiale

- Les événements qui entraînent la sortie de groupe d'une filiale : sortie programmée - cas d'exclusion automatique - date d'effet
- Les événements qui entraînent la dissolution du groupe : dissolution programmée - cas de dissolution automatique
- Les conséquences pratiques des sorties de filiales ou de dissolution du groupe : sort des résultats de l'exercice de sortie - "déneutralisation" de certaines neutralisations effectuées pendant l'intégration (aides internes, provisions et dépréciations internes, etc.) - focus sur les plus et moins-values de titres de participation

Cas pratique fil rouge : identifier les conséquences des sorties et servir les imprimés 2058 ER et ES

- La question de l'indemnisation des filiales sortantes
- L'impact des réorganisations internes au groupe : fusions en régime de faveur de sociétés membres

5. Analyser les conséquences des changements de tête d'un groupe d'intégration fiscale

- Les cas d'acquisition, de scission partielle ou d'absorption d'une tête
- La possibilité de constituer un nouveau groupe
- La faculté d'imputer le déficit d'ensemble sur une base élargie

6. Veille fiscale : l'essentiel de l'actualité des 12 derniers mois en matière d'intégration fiscale

Moyens et méthodes pédagogiques

Pédagogie :

- En début de formation : tour de table afin d'identifier les attentes et les besoins des participants.
- Exposé théorique (déroulé du PowerPoint).
- Echanges constants avec les participants.
- Cas pratiques complets (tirés de situations réelles) sont traités lors de la journée de formation.
- Quizz et corrigé en fin de session

Qualification des formateurs :

Les formateurs sont des professionnels sélectionnés pour leur maîtrise du sujet enseigné et leur expérience pratique afin de proposer une approche pragmatique et concrète des sujets traités.

Moyens pédagogiques et d'encadrement :

Salles de formation disposant des matériels pédagogiques et techniques nécessaires (paperboard, vidéoprojecteur, visioconférence,) au bon déroulement de la formation.

Moyens d'évaluation de l'atteinte des objectifs :

Questionnaire de validation des acquis.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action :

Feuille de présence signée par les participants ou rapport de connexion si classe virtuelle

Informations Particulières

Nous vous rappelons que
vous devez remplir le questionnaire de positionnement

afin de suivre sereinement la formation et de vous assurer de la pertinence de votre positionnement sur cette session.

Votre contact :

Cédric GROSSI - Service Commercial

Tel : 07.86.06.93.63

RÉFÉRENCE : 05FIS0010.25

Pérenne

MODALITÉS

Dates des prochaines sessions :

Marseille 06

Le 21 janvier 2026 (ARFEC)

Durée :

7h (1 jour)

Tarif indicatif :

400,00 € HT

Conditions d'accessibilité

Prendre contact avec notre référent handicap au 04.91.29.01.83 ou à l'adresse p.jordan@oecpaca.org pour votre projet de formation

Téléphone de contact :

04 91 29 01 80

Email de contact :

arfec@oecpaca.org

Adresse :

65 AVENUE JULES CANTINI 13006 MARSEILLE 6

SIRET :

34360076300019

Numéro d'activité :

93 130 191 913